



AEB, c/o CIAV 60, Boulevard Carnot
78110 Le Vésinet

Elections Municipales Le Vésinet 2014

Questions d'AEB aux candidats

REPONSES DE LA LISTE UDV CONDUITE PAR BERNARD GROUCHKO

1 mars 2014

Les membres d'AEB souhaitent connaître les positions des différents candidats sur les points ci-dessous. Une réponse aussi précise que possible et compatible avec les finances de la commune sera appréciée. Ces réponses seront publiées sur le site d'AEB.

1. PLU

- a. Comptez-vous modifier le PLU ?

Non. Nous en sommes à l'origine et il serait bien paradoxal de vouloir le modifier à ce stade. Cela étant, un texte d'urbanisme est un texte vivant qui vient à s'appliquer au fil des demandes de permis de construire et on ne peut exclure que certaines règles nécessitent, à l'expérience, clarification voire amendement. En pareil cas une modification technique pourrait être opportune.

De la même façon, il est possible que la loi ALUR requière, après la période de transition qui y est prévue, un « toilettage » du texte actuel... Mais a priori rien de fondamental.

- b. Si oui, quelles modifications souhaitez-vous faire ?

N/A

- c. Conserverez-vous les 9 emplacements réservés pour les logements sociaux ?

OUI

- d. Dans trois ans, voterez-vous pour que le PLU reste de la compétence de la commune ?

Nous ne sommes pas a priori favorables à un transfert de compétence en matière d'urbanisme à une intercommunalité quelconque. Les problèmes liés à la protection de notre site sont trop spécifiques au Vésinet. Fort heureusement, la minorité de blocage requise pour éviter un tel transfert est telle qu'il nous suffit de convaincre une seule de nos communes partenaires pour éviter d'aliéner notre compétence en la matière.

2. Ecoquartier Parc Princesse

- a. Comment allez-vous relier le quartier Princesse au reste du Vésinet ?

Au niveau des transports, nous allons privilégier une desserte locale au moyen de petits bus électriques reliant le Parc Princesse à la gare du Vésinet-Centre et donc au centre-ville. Nous allons également favoriser les circulations douces. A cet égard, l'un des candidats aménageur a eu l'idée de demander à chaque promoteur d'offrir à tous les acquéreurs de logements au sein du Parc Princesse un vélo électrique. Cette idée nous paraît judicieuse et, si elle recueille un avis favorable lors des phases de concertation avec riverains et associations, sera reprise dans les cahiers des charges imposés aux promoteurs.

Les premiers contacts que nous avons pris avec Autolib nous permettent aussi de penser qu'il sera facile et peu onéreux pour la Ville de prévoir des bornes pour un petit parc de véhicules électriques à la fois dans le parc et aux abords de la gare. Tout ceci devra bien sûr être évoqué lors des phases de concertation.

- b. Quelles solutions préconisez-vous aux questions de circulation et de stationnement dans le quartier Princesse, déjà saturé ?



AEB, c/o CIAV 60, Boulevard Carnot
78110 Le Vésinet

Les dispositions prises dans le PLU pour le Parc Princesse qui constituent un minimum, les cahiers des charges qui seront imposés et l'espace dont nous disposons sont tels que le Parc Princesse ne devrait pas aggraver les problèmes de stationnement dans le quartier.

Nous envisageons également la construction d'un parking souterrain proche de la placette Princesse.

Pour la circulation, nous sommes certains que la municipalité de Croissy favorisera comme nous les circulations douces. La desserte locale que nous prévoyons entre le parc Princesse et la gare du Vésinet-Centre pourra également bénéficier aux habitants de Croissy qui occuperont alors les nouvelles constructions envisagées par Croissy à proximité du parc Princesse.

Tout ceci ne suffira pas à régler tous les problèmes de circulation de ce quartier et il est évident que Le Vésinet et Croissy devront élaborer de concert un nouveau plan de circulation dans le quartier au mieux des intérêts de tous.

- c. Cimetière de l'hôpital : qu'envisagez-vous pour cet espace : réhabilitation, déménagement, autre **Aucune solution n'est à ce jour arrêtée. Si cela s'avère possible, l'aménageur est favorable au déménagement du cimetière et prendrait à sa charge les coûts y afférents. Un petit monument pourrait alors être érigé en souvenir de ceux qui y furent enterrés.**
- d. Maison des Associations : comment la concevez-vous, quelles activités ?
Si cela est techniquement possible, l'actuel gymnase Princesse sera réhabilité et abritera la Maison des Associations prévue dans le quartier Princesse puisqu'il est prévu de construire, parmi les équipements nouveaux du parc Princesse, un nouveau gymnase. Si cela ne s'avère pas possible, un bâtiment nouveau sera érigé.
Les activités accueillies par cette maison des associations seront déterminées, de concert avec les associations concernées, lors des phases de concertation.
- e. Sécurité : comment voyez-vous la mise en sécurité de l'Ecoquartier Parc Princesse ?
Eclairage public adéquat des accès aux diverses constructions et des parkings ainsi que des principaux chemins piétonniers traversant le parc. Extension au parc Princesse du système de vidéo-protection qui est en cours d'installation sur le reste de la commune.
- Pour la circulation automobile, zone 10km/h dans l'intégralité du parc et dispositions particulières pour empêcher que la voirie du parc ne devienne une zone de transit pour le trafic automobile.**
- f. Activités : lesquelles souhaitez-vous développer dans l'Ecoquartier ? Quelle surface leur sera consacrée ?
Le PLU prévoit l'affectation de 1.000 m² de surface de plancher aux activités commerciales. La plupart des candidats aménageurs consultés lors de la phase de sélection ont été assez réservés sur l'opportunité de dédier des surfaces plus importantes aux commerces en raison de la proximité des commerces existants du quartier Princesse et du risque de « cannibalisation » de ces deux zones de chalandise. Les 1.000 m² prévus au PLU paraissent donc, en l'état, raisonnables.
- g. Etablissement pour personnes âgées, foyers : en prévoyez-vous, quels types d'établissements ?
Il est envisagé effectivement de construire une résidence pour personnes âgées. Le type d'établissement n'est pas arrêté et fera l'objet de la procédure de concertation. Idéalement un établissement qui permettrait au moins pour partie une qualification en catégorie logement social serait attractif du point de vue des obligations de la Ville en la matière.
La possibilité de l'implantation d'autres résidences spécialisées (résidence pour jeunes couples, résidence étudiante...) est aussi à l'étude.



AEB, c/o CIAV 60, Boulevard Carnot
78110 Le Vésinet

- h. Commerces avenue de la Princesse : comment allez-vous les développer ? Quel parking ?
Comme exposé au paragraphe f. ci-dessus, il nous semble surtout important de ne pas créer deux zones de commerce dans un espace de chalandise qui ne peut en supporter qu'un seul. Si ce principe est respecté, le surcroît de population devrait dynamiser les commerces existants du quartier, voire susciter l'ouverture de nouveaux commerces. Pour le stationnement, voir au paragraphe b. précédent.
- i. Groupes de travail et commissions concernant l'aménagement de l'Eco-quartier Princesse : êtes-vous d'accord pour faire participer AEB à toutes ces instances ?
Oui. De même que les autres associations de défense du site qui en exprimeront le souhait. Le projet d'éco-quartier Princesse doit être un modèle d'aménagement, dignes des fondateurs de notre commune, que cela soit en termes de qualité architecturale que de normes de construction ou d'intégration dans le site du parc. Nous avons l'ambition d'en faire un quartier exemplaire et de participer aux concours des éco-quartiers. Nous sommes convaincus que ce succès passe par une étroite collaboration avec les associations de défense du site.

3. Cadre de vie et développement du Vésinet

- a. comment envisagez-vous les transports dans l'ensemble du Vésinet ?
Nous allons privilégier les circulations douces pour les déplacements à l'intérieur de la commune.
Pour ce qui est des transports collectifs, nous entendons privilégier les dessertes locales au moyen de minibus électriques : à cet égard il nous paraît qu'il faut en priorité créer une telle liaison entre le parc Princesse et la gare du Vésinet-Centre et le quartiers des Charmettes-Merlettes d'une part et la Gare du Vésinet-Le Pecq et le centre-ville d'autre part. Le plan de circulation de la commune devra être réexaminé dans son ensemble. Une étude a été lancée par la CCBS récemment et nous nous appuyerons sur ces données dès qu'elles seront disponibles. Il n'est notamment plus question que des lignes fortes d'autobus qualifiées de structurantes par le STIF ou la CCBS continuent d'emprunter une voirie communale inadaptée à des véhicules de fort gabarit.
- b. Quelle sera votre politique de l'arbre ? Quel effort êtes-vous prêt à consentir pour améliorer la couverture arborée du Vésinet qui a tendance à se réduire constamment ?
Nous avons planté plus de 150 arbres depuis que nous sommes arrivés aux affaires municipales début mai 2013. Nous allons continuer cette politique de restauration de la couverture boisée de la commune.
Il est très important également d'enrayer les abattages sauvages d'arbres par des particuliers peu respectueux de notre environnement. Malheureusement, les sanctions dont la Ville dispose ne sont pas assez dissuasives en comparaison des attraits financiers qui peuvent s'attacher à une augmentation des droits à construire. Il nous faut en conséquence développer une politique de prévention et d'information sur l'absolue nécessité de protéger notre couverture boisée. Les associations peuvent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une telle politique et nous comptons sur leur appui.
Pourquoi ne pas instaurer une stigmatisation des abattages sauvages en révélant, dans la revue municipale les parcelles, et le nom de leur propriétaires, sur lesquelles ces abattages sont intervenus ? Après tout la revue municipale recense déjà (pour des motifs qui sont certes différents) les demandes de permis de construire et il ne nous semble pas injuste de révéler les cas où notre réglementation en matière de protection de la couverture boisée n'a pas été respectée.



AEB, c/o CIAV 60, Boulevard Carnot
78110 Le Vésinet

- c. Que proposez-vous pour "mieux gérer" les stationnements des non- résidents qui se garent dans le quartier Princesse uniquement pendant la journée pour aller prendre le RER ?
Le problème du stationnement, et notamment des voitures ventouses doit être réexaminé sur l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement à proximité des gares. Nous envisageons d'instaurer un système de tarification différenciée, tel qu'il existe déjà dans nombre de communes dont Paris, avec un tarif préférentiel pour les riverains. Ce système sera mis à l'étude dans les mois qui viennent si les vésigondins nous renouvellent leur confiance.
- d. Quelle est votre position vis-à-vis de l'intercommunalité ? Quelles économies en attendre ?
L'intercommunalité n'a pas beaucoup bénéficié au Vésinet jusqu'à présent. Force est de constater que nous ne sommes pas, et de loin, la commune qui a le plus bénéficié de la CCBS en termes de subventions ou autres financements communautaires.
Le problème n'est pas dû au principe de l'intercommunalité mais au désintérêt qu'ont manifesté nos prédécesseurs pour l'institution : absentéisme, méconnaissance des dossiers... avec au final un Vésinet non présent, donc pas écouté et peu respecté... Nous avons entrepris de rectifier cet état de fait depuis les dernières élections. Ainsi en 2014 les investissements de la CCBS consacrés aux Vésinet se monteront à environ 3M€, soit environ 22% du budget communautaire en la matière. Ce chiffre est à comparer avec celui obtenu l'an passé par la municipalité précédente qui était trois fois inférieur ! Si la situation a donc évolué depuis notre arrivée aux affaires, elle est encore loin d'être satisfaisante, notamment sur le traitement du Vésinet en matière de transport et plus particulièrement sur le problème de la ligne 19. Il faut dire que ce problème ne préoccupait pas M. Bastard de Crisnay... Nous continuerons d'œuvrer pour rectifier cette situation.
Par ailleurs il est certain que la Ville peut dans certains domaines faire des économies dans le cadre de procédures d'achats groupés effectués dans le cadre de la CCBS et qu'une mutualisation de certaines fonctions est une source d'économies.
Nos prédécesseurs n'ont pas su ou voulu en tirer parti et nous commençons à le faire. Ces efforts seront poursuivis au cours de la prochaine mandature si les vésigondins veulent bien nous renouveler leur confiance.